

**A.C.A.C.C.I.A**

*Présentation du cabinet*

*&*

*Barème général des honoraires*

(à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2011)

*Cette présentation est aussi disponible sur le site internet du cabinet <http://www.acaccia.fr> o. Vous y trouverez aussi des plans d'accès, des informations juridiques importantes, et même des mots-croisés juridiques etc.*

## La société

ACACCIA est une SELARL d'avocats, une adaptation de la SARL pour les professions libérales. La société a été créée le 1er mars 1994 en prolongation de l'activité que Rémi ROUQUETTE exerçait à titre individuel, en tant qu'avocat depuis le 1er janvier 1992 et antérieurement depuis 1988 comme conseil juridique.

Son capital social, de 10 000 euros, appartient exclusivement aux avocats associés : Rémi ROUQUETTE et Hélène Lipietz.

La société traite exclusivement des dossiers de droit administratif (ou de droit pénal en rapport avec le droit public). Les dossiers sont intégralement et exclusivement traités par Rémi ROUQUETTE ou Hélène LIPIETZ. Le Cabinet ne fait pas appel à des collaborateurs et ne sous-traite pas. Afin de transmettre leur savoir et leur amour du travail juridique pertinent, ils peuvent prendre des élèves-avocats, ayant prêté le petit serment et se destinant à la carrière d'administrativistes. Dans ce cas, tous les écrits font l'objet d'un travail à quatre mains et ne sont envoyés, signés par les avocats, que lorsqu'ils correspondent à leur niveau d'exigence.

Le cabinet dispose d'un matériel performant (ordinateurs « Mac », scanner, imprimante laser, photocopieuse trieuse etc., logiciels Word, Excel, Internet ADSL) et d'une documentation complète (principaux ouvrages cités plus loin). Sa responsabilité civile est assurée via le Barreau.

Le Cabinet dispose d'un site internet à l'adresse <http://www.acaccia.fr>. Vous y trouverez davantage de renseignements sur le cabinet, la liste des articles écrits par les avocats, des informations sur la documentation etc.

## Les avocats

**Rémi ROUQUETTE** *est avocat spécialiste en droit public et en droit immobilier.*

Il est Docteur en droit public et en linguistique, titulaire de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) en droit public et diplômé de l'IEP de Paris. Rémi ROUQUETTE a exercé pendant 10 ans la profession de maître de conférences en droit public au CNAM (ICH) et à l'Université de Versailles-Saint-Quentin (principaux cours assurés : marchés publics (DESS), droit administratif général, droit du contentieux administratif, droit public des biens).

Il est auteur de plusieurs ouvrages juridiques :

- *Petit traité du procès administratif*, éditions Dalloz, 2003, réédition 2006 ; 2008 et 2010
- *Dictionnaire du droit administratif*, éditions Le Moniteur, 2002 (900 pages),
- *La commune et l'école* (éd. Le Moniteur, coll. Les Guides juridiques de la Gazette, 2004)
- *Cultes, laïcité et collectivités territoriales* (éd. Le Moniteur, 2007)

Il est également auteur de la partie « exécution » de l'ouvrage *Droit des marchés publics*, ouvrage sur feuillets mobiles édité par Les éditions du Moniteur, sous la direction de Olivier Guézou.

Il a publié et publie de nombreux articles juridiques et de vulgarisation, notamment sur les marchés publics (liste sur demande).

Rémi ROUQUETTE traite plus particulièrement en consultation et en contentieux le montage d'opérations immobilières, les marchés publics et délégations de service public, l'urbanisme, le droit domanial, le droit fiscal et le droit électoral.

**Hélène LIPIETZ** *est avocate spécialiste en droit public*

Hélène LIPIETZ est titulaire d'un DEA de droit public, théorie du droit.

Elle est co-auteure, avec Rémi ROUQUETTE, d'un ouvrage publié aux éditions du Moniteur *Droit du logement social*.

Elle assure les dossiers de droit des étrangers, de fonction publique, de responsabilité hospitalière et de droit administratif social (notamment assistantes maternelles, adoption).

Elle assure les plaidoiries en droit pénal administratif.

Elle est également responsable de la comptabilité.

# Type de dossiers traités

La présentation de références comportant le nom du client étant susceptible de porter atteinte au secret professionnel, elle est interdite. Sont indiqués par matière les principaux types d'affaires couramment traitées.

## Contrats administratifs

Consultation et contentieux de la passation (recours pour excès de pouvoir, L. 22, déférés) — Contentieux de exécution (désordres, cession de créances, paiement, résiliations, sanctions etc.) — Application de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique — Droit étranger (consultation négociation) problèmes de conflits de lois — Consultation contrats innomés, complexes — Baux emphytéotiques administratifs, consultation rédaction d'actes — Délégation de service public (consultation et contentieux) notamment réseaux câblés, réseaux de chaleur, tramways, musées, transports routiers, restauration scolaire, information, cinéma — Cautions et garanties, consultation, contentieux

## Urbanisme & domaine public

Fiscalité de l'urbanisme — Permis de construire et autres autorisations — Lotissements — POS/PLU - ZAC (contentieux et conseils préalables), plan de prévention des risques — Structure foncière complexe - montage en volumes — Expropriation (juge administratif et judiciaire) — vérification de dossier d'enquêtes publiques — Expulsion occupants sans titre — Permission voirie - redevances - concessions (domaine public fluvial, maritime, terrestre), consultation et contentieux — Montage d'opérations (consultation )

## Collectivités locales

Contentieux coopération communale — SEM (aides aux SEM, relations avec les SEM, création, etc.) — Associations administratives (intégration, fiscalité, gestion de fait, etc.) — Interventionnisme économique et social — Audit général d'un secteur

## Responsabilités

Responsabilité hospitalière — dommages de travaux publics — autorisations illégales etc.

## Police

Contentieux droit des étrangers — Contentieux de bâtiments menaçant ruine — Établissements recevant du public, dont une grosse consultation sur la réforme du droit applicable (structures mobiles) — Droit des transports routiers (sanctions administratives), taxis, fourrières — Police de la voirie, des halles et marchés etc. (consultation, contentieux) — Droit de l'environnement (autres), carrières - installations classées déchets, eaux, financement — Droits professionnels libéraux (médecins, infirmiers etc.) contestation décision des ordres — Débits de boissons — Police générale

## Fonctions publiques

Licenciements - sanctions disciplinaires — Déférés (agents contractuels, logements de fonction etc.) — Élaboration de contrats – consultation — Responsabilité –accidents de service

## Droit administratif social —

Conseil agrément – adoption —procédure signalement enfants en danger — Contentieux assistantes maternelles — Contentieux action sociale — Droit administratif du travail (autorisation de licenciements) — Formation travailleurs sociaux.

## Fiscalité (voir aussi urbanisme)

Responsabilité administration fiscale — Taxe foncières locales (contentieux) - Versement transport — Optimisation fiscale de montages immobiliers — Fiscalité des associations, collectivités locales, SEM, HLM - arbitrage FCTVA option TVA –contentieux FCTVA.

## Rédaction d'actes

Contrats de maîtrise d'ouvrage publique - clauses spéciales de marchés publics - règlements de consultation — Contrats spéciaux innomés — Bail emphytéotique administratif – à réhabilitation –statuts SEM

## HLM

Étude sur réformes droit actuel — Statuts et compétences organismes HLM organisation des groupes - Contentieux HLM (dissolution société) — Montage d'opérations immobilières — Statuts des biens, du personnel, rapports avec locataires, accédants etc.

# COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

## Évolution du chiffre d'affaires global

(Entre 2004 et 2010, Hélène LIPIETZ ne travaillait au cabinet qu'à temps partiel)

2003	235 000	2006	182 422	2009	244 526
2004	185 075	2007	187 448	2010	254 186
2005	241 213	2008	229 962		

## Répartition du chiffre d'affaires

	2008	2009	2010	Moyenne	% du CA moyen
Chiffre d'affaires TOTAL	229218	243705	254186	<b>242370</b>	
<b>Σ urbanisme &amp; environnement</b>	<i>20,1%</i>	<i>24,8%</i>	<i>16,5%</i>		<b>20,4%</b>
Cont. urbanisme & environnement	32401	43385	26165	33984	14,0%
Consult. urbanisme & environnement	13569	17070	15866	15501	6,4%
<b>Total contrats</b>	<i>18,3%</i>	<i>21,9%</i>	<i>25,9%</i>		<b>22,2%</b>
Contentieux contrats	24570	35665	41200	33812	14,0%
Consultation contrats	17460	17680	24513	19884	8,2%
<b>Total droit professionnel</b>	<i>16,5%</i>	<i>13,9%</i>	<i>12,1%</i>		<b>14,1%</b>
Contentieux droit professionnel	30862	27719	27387	28656	11,8%
Consultation droit professionnel	6887	6074	3307	5423	2,2%
<b>Total droit des étrangers</b>	<i>20,6%</i>	<i>25,5%</i>	<i>24,6%</i>		<b>23,7%</b>
Contentieux des étrangers	10962	11689	18010	13554	5,6%
Consultation droit des étrangers	1413	1451	4218	2361	1,0%
Aide juridictionnelle	13264	12530	13317	13037	5,4%
Remboursement L. 10 juillet 1991	21655	36533	26965	28384	11,7%
<b>Autres litiges droit public</b>	<i>24,5%</i>	<i>13,9%</i>	<i>21,2%</i>		<b>19,8%</b>
Responsabilité	28175	17341	12217	19244	7,9%
Contentieux administratif divers	21363	4763	24238	16788	6,9%
Consultation diverses	2517	10566	15452	9512	3,9%
Formation et sous-traitance	4120	1239	2063	2474	1,0%

# DOCUMENTATION DU CABINET

La documentation du cabinet, particulièrement importante en droit administratif comporte notamment :

## Ouvrages à mise à jour permanente

Jurisque fiscalité immobilière (4 volumes) Jurisque Libertés publiques (2volumes)

Jurisque administratif (12 volumes) — Jurisque justice administrative (2 volumes) — Pratique du contentieux administratif (Dalloz) — jurisque fonction publique

Jurisque collectivités locales (8 volumes) — Code Général des Collectivités Territoriales (4 volumes), éditions Le Moniteur —

Jurisque propriétés publiques (2 volumes) — Code de l'urbanisme, Éditions Le Moniteur

Jurisque Europe (9 volumes) — Jurisque Environnement (4 volumes)

Jurisque marchés publics (2 volumes) — Droit des Marchés Publics (4 volumes) (**R. Rouquette Coauteur**), Éditions Le Moniteur —

Code de la Fonction Publique Territoriale (sur feuillets en 3 volumes) - Éditions du Papyrus — Code des Fonctions Publiques (5 volumes) ANIFOMP — Code de la fonction publique hospitalière (éditions ENSP) – jurisque fonction publique (2 volumes).

Droit des Étrangers (2 volumes), Éditions Législatives — Action sociale (2 volumes), éditions législatives

+ accès via internet aux abonnements souscrits par le Barreau (notamment jurisques)

## Revues généralistes de droit public

Jurisprudence du Conseil d'Etat et du Tribunal des Conflits (Recueil Lebon), depuis 1985 (et Tables décennales 1975 - 1984)

Actualité Juridique Droit Administratif (AJDA) depuis 1979 — Revue de droit Public (RDP) depuis 1988 — Revue Française de Droit Administratif (RFDA) depuis 1989 — Droit Administratif (DA) de 1989 à ce jour — Semaine juridique, édition administrative, depuis l'origine

## Revues spécialisées de droit public

Actualité de la commande publique, depuis l'origine — Bulletin juridique des contrats administratifs, depuis l'origine — Contrats et marchés publics, depuis l'origine — Revue de l'achat Public - Marchés Publics - (MP) depuis 1989

Revue de Droit Sanitaire et Social (RDSS) depuis 1994 — Droit Fiscal (DF) depuis 1992 — Europe depuis 1991 — Environnement (depuis l'origine)

Actualité Juridique Fonctions Publiques (AJFP) depuis l'origine

Environnement (depuis l'origine)

## Autres revues

La Semaine Juridique (jurisque périodique) (JCP) de 1994 à ce jour

Construction & urbanisme, depuis l'origine

GISTI pratiques depuis 1994 — Amnesty depuis 1993 — OIP depuis 1997

L'assistante maternelle (depuis l'origine)

## Ouvrages spécialisés

Environ 300 livres (dominante droit public)

# Conditions générales des devis

**Portée des devis et factures :** Les devis forfaitaires comprennent exclusivement les prestations mentionnées et un avis sommaire après le jugement ou arrêt quant à l'opportunité d'user d'une voie de recours. Le coût du procès peut être majoré si des prestations supplémentaires ou différentes de celles prévues sont requises, notamment question prioritaire de constitutionnalité. Les mémoires supplémentaires éventuellement nécessaires sont à régler avant la prestation.

En matière administrative, la plaidoirie est facultative et n'est pas comprise dans le forfait, sauf mention expresse contraire. Pour les référés avec plaidoirie éventuelle, le client établit deux chèques distincts, le chèque « plaidoirie » étant encaissé lors de la réception de la convocation, et restitué en cas de rejet sans audience. En matière pénale, elle est obligatoire et prévue dans le devis.

L'assistance à expertise, la négociation et le suivi de l'exécution sont facturés au temps passé selon le barème horaire. Les autres prestations sont à prix forfaitaires. Les procédures annexes ou connexes, prestations supplémentaires, consultations orales ou écrites et toutes conversations téléphoniques, lettres, etc. seront facturées en sus selon le barème indiqué au devis ou selon le barème complet de la société ACACCIA, qui est à votre disposition.

En cas d'annulation de commande, les frais de dossier sont conservés par le Cabinet et les prestations déjà effectuées sont facturées sur la base du tarif horaire du cabinet (300 €) dans la limite du forfait convenu.

**Si la condamnation de l'adversaire au remboursement des frais d'avocats est supérieure aux sommes effectivement payées, la différence est acquise à ACACCIA.**

**Modalités et délais de paiements :** Les paiements sont exclusivement à l'ordre de SELARL ACACCIA. La société se réserve le droit de ne pas effectuer de prestations ou de les cesser si les paiements ne sont pas effectués aux dates convenues. En outre, le client autorise la compensation entre ses dettes envers le cabinet et les sommes détenues sur le compte Carpa. S'il est stipulé un paiement fractionné, le paiement intégral est dû en cas d'impayé, d'obtention d'une provision, de retour à meilleure fortune. En cas de retard de paiement, les intérêts moratoires sont de 0,05 % par jour de retard et courent de plein droit. Tout rappel par lettre recommandée est facturé 25 euros H.T. majoré de la TVA.

**Particuliers non professionnels.** Conformément à l'article L 441-3 du code de commerce, le paiement se fait d'avance, sauf clause contraire pour les factures inférieures à 1000 €. Pour les factures d'un montant supérieur, le paiement s'effectue en quatre mensualités égales, le particulier payant la totalité d'avance bénéficiant d'une remise de 5%. En cas d'accord du Cabinet pour un paiement en plus de quatre mensualités, une majoration de 5% est applicable.

**Autres personnes.** Un acompte indiqué sur le devis est demandé aux clients non réguliers. Sous cette réserve, conformément à l'article L 441-3 du code de commerce ou à l'article 96 du Code des marchés publics, le paiement est dû à trente jours à compter de l'émission de la facture. En cas de paiement intégral d'avance, il est consenti un escompte de 2%, arrondi aux 10 euros inférieurs.

**Approbation des projets.** Sauf urgence, les projets de mémoire sont soumis au client qui doit remettre par écrit ou courriel, sur une copie du projet, ses demandes de correction sous quinze jours. Tout projet sera considéré comme approuvé au terme de ce délai.

**Désistement** Toute instruction de désistement doit être donné par écrit, le cas échéant par tous les requérants.

**Contestations.** Sous réserve des dispositions propres au droit des marchés publics, Mme ou M. le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Melun est seul compétent pour trancher, à la diligence du client ou de la SELARL ACACCIA les litiges d'honoraires (à l'exclusion des litiges de responsabilité) entre la société et ses clients. La SELARL ACACCIA saisit Monsieur le Bâtonnier si les sommes dues ne sont pas réglées dans les 8 jours suivant la présentation de la lettre recommandée. En l'absence de contestation reconnue fondée par Monsieur le Bâtonnier, la procédure, est facturée 80 euros hors taxe majorés de la TVA. En cas d'appel sur la taxation, la somme réclamée devant la Cour d'Appel pour les frais de dossier est majorée de 300 euros hors taxe.

**chances du procès :** Je reconnais avoir été informé des chances du procès et accepter le devis au recto. L'indication de chances très faibles ou nulle vaut expressément décharge de responsabilité. Je suis informé qu'en cas de rejet de la requête, le tribunal peut me condamner à verser une somme à l'adversaire au titre des frais d'avocat.

	Excellente	Bonne	Moyenne	Faible	Presque nulle	Non évaluée
Procédure et compétence						
Fond						

Fait à Melun, le .....

Le(s) clients

Pour ACACCIA

# Principes des barèmes

## Principes généraux

**Sauf urgence absolue, l'accord écrit du client occasionnel, sous forme de signature du devis, de lettre ou de convention d'honoraires, est exigé avant toute prestation.**

Seul le devis signé par un avocat engage le Cabinet.

A défaut de devis écrit et signé, ou de convention écrite, la facturation se fera au temps passé selon le barème horaire de 300 € HT.

Les conditions de règlement complètes sont affichées au Cabinet et figurent au verso des devis et des factures. Les paiements sont effectués exclusivement à l'ordre de SELARL ACACCIA.

## Barèmes contentieux

Nous ne prenons jamais une affaire sans une consultation orale préliminaire permettant d'apprécier les chances du procès envisagé, de déterminer le contentieux ou de définir la ligne de défense. Elle est facturée au forfait (130 € TTC pour un particulier agissant à titre non professionnel ; 260 € TTC pour les professionnels, les SCI, les associations, les copropriétés, les syndicats ; 130 € pour le droit des étrangers).

Un litige est classé selon sa nature et sa difficulté dans un barème (voir le tableau de répartition des tarifs).

Le devis distingue les honoraires de base (gestion du dossier, premier mémoire, demande préalable) de ceux éventuels ou facultatifs (mémoires supplémentaires, référés, plaidoirie etc.).

Tous les honoraires sont indiqués hors taxe et sont majorés de la TVA au taux en vigueur lors du fait générateur. Ils incluent le cas échéant le droit de 35 euros institué pour financer la garde à vue.

Les forfaits portent sur les prestations mentionnées et non sur le coût du procès qui peut être majoré ou minoré si les prestations requises sont différentes de celles prévues. Les forfaits n'incluent pas le suivi de l'exécution, facturé au temps passé ou devis spécial.

Les devis pour les mémoires sont en général forfaitaires. La facturation pour l'assistance à expertise ou les temps déplacements est effectué au temps passé.

## Suivi de l'exécution

La gestion des paiements à l'adversaire ou de l'adversaire entraîne des frais de gestion facturés 1% des sommes avec un minimum de 20 euros hors taxe. Les autres prestations liées à l'exécution sont facturées soit selon le barème I (exécution des jugements administratifs) ou à défaut au temps passé.

## Honoraires de résultat

Ce système (réduction négociée par rapport aux tarifs du présent barème en contrepartie d'un supplément si le procès est gagné) n'est proposé qu'exceptionnellement, pour certains contentieux dont l'enjeu financier est supérieur à 500 000 euros.

## Autorisation de compensation :

Tout devis vaut autorisation de compensation des sommes restant dues au cabinet avec les sommes détenues sur le compte CARPA.

## Appel

En matière administrative et si le dossier de première instance a été traité par le cabinet les honoraires (hors gestion du dossier) sont établis à deux tiers maximum du barème en vigueur au moment de l'appel.

## Consultations et rédactions d'actes

Hormis la consultation préliminaire les consultations et les rédactions d'actes sont facturés au temps passé sur la base de 300 € HT l'heure (400 € pour les matières du tarif J).

Un forfait ou un honoraire encadré peut cependant être convenu dans les cas où l'ampleur de la tâche peut être appréciée.

## Barèmes généraux à partir du 1er octobre 2011

PRESTATIONS	HT	TTC
<b>FORFAITS</b>		
Première consultation orale (personnes physiques, à titre non professionnel) dans la limite d'une heure	108,70	130
Idem, après 18 heures ou le samedi matin, majoration 50%	163,05	195
Première consultation (Associations, professionnels, entreprises, SCI)	217,39	260
Devis par correspondance	50,17	60
Lettres diverses par point évoqué	50,17	60
<b>Barèmes horaires</b>		
Consultation et rédactions d'actes (tarif général)	300	358,80
Consultation et rédactions d'actes (matières du tarif J)	400	478,40
Négociations, réunions, assistance à expertise	200	239,20
Forfait 1/2 journée < 60 km, déplacement inclus	700	837,20
Forfait journée < 80 km, déplacement inclus	1300	1554,80
Recherche par secrétariat	125	149,50
Temps de déplacement ou d'attente	125	149,50
Frais de déplacement voiture par km	0,70	0,84
<b>Déplacements au forfait : temps de déplacement plus frais (aller &amp; retour)</b>		
Agglomération de Melun	65	77,74
Fontainebleau ;Sénart	125	149,50
Montereau — Évry — Corbeil	150	179,40
Orly — Meaux — Créteil — Lagny - Croix de Berny - Marne-la-Vallée	280	334,88
Versailles	300	358,80
Paris et communes limitrophes Sud	400	478,40

## Répartition des tarifs 2011-2013

Seuls les devis établis après une consultation préliminaire engagent le cabinet

TARIF	Types d'affaires
TARIF A	FORFAITS RÉFÉRÉS AUTONOMES (Sauf référés spéciaux et forme des référés)
TARIF B	FORFAITS Litiges administratifs simples non susceptibles d'appel, sans recours administratif spécial, enjeu < à 10000 €
TARIF C	FORFAITS REP c/ actes administratifs individuels (sauf actes liés aux contrats et contentieux professionnel ou disciplinaire), enjeu de 10000 à 50000 euros - contentieux électoral
TARIF D	FORFAITS REP (demande ou défense) c/ actes administratifs individuels autres que tarif B et C, actes réglementaires simples. Recours partiel contre un PLU. Contentieux professionnels et disciplinaires de la légalité. Plein contentieux 50000 à 100000€
TARIF E	FORFAITS Autres recours pour excès de pouvoir sans enjeu majeur — Recours de plein contentieux — Expropriation & Prémption de biens inférieurs — litiges fiscaux - participation urbanisme — enjeux de 100000 € et 250000 €
TARIF F	INDICATIFS Litiges administratifs et fiscaux enjeu entre 250000 euros et 500 000 euros (au-delà devis spécifique ou supplément), REP, DUP, PLU, autorisations prof. etc.. importants
TARIF G	FORFAITS Droit des étrangers
TARIF H	INDICATIFS Contentieux administratif répressif (sauf permis conduire)
TARIF I	FORFAITS contentieux de l'exécution des jugements administratifs // CEDH
TARIF J	INDICATIFS Litiges, consultations, rédaction d'actes : enjeux supérieur à 500 000 € ou comportant matières spéciales (droit européen, international, étranger, constitutionnel)
TARIF K	ESTIMATIFS Négociations et transactions
TARIF L	Tarifs horaires FORMATION

Client	
Adversaire	
Procédure	

**Tarif B** 2012-2013 FORFAITS Litiges administratifs simples non susceptibles d'appel, sans recours administratif spécial, enjeu < à 10000 €

Prestations	Tarif € HT	nb	Oblig.	nb	Si besoin
<b>consultation, négociations et lettres</b>					
Consultation orale ou écrite, l'heure	300				
Négociations, réunions, réception, l'heure	200				
Lettres diverses, par point évoqué	50				
<b>introduction procédure, gestion dossier, mémoires</b>					
Prise en charge du dossier	250				
Adversaire supplémentaire au delà de deux	50				
Idem urbanisme ou environnement, marchés adversaires supplémentaire urb. marchés > 2	300				
100					
Demande préalable — Recours administratif —requête sommaire (dossier remis < 15 jours avant date limite)	150				
Premier mémoire	700				
Autres mémoires	350				
Procès commencé par le client, supplément	150				
Question prioritaire de constitutionnalité, mémoire					
Conseil constitutionnel, mémoires + audience					
<b>référés incidents</b>					
Supplément référé suspension ou provision	500				
Supplément référé conservatoire	300				
Deuxième mémoire référé	300				
<b>expertise, déplacements et divers (estimation, facturation temps passé)</b>					
Gestion dossier expertise 5€ /page forfaitisé à minimum de	100				
Assistance à expertise, rédaction dires, réunions	200				
Forfait 1/2 journée < 60 km, déplacement inclus	750				
Forfait journée < 80 km, déplacement inclus	1300				
Recherche renseignements & docs /secrétariat l'heure	125				
Forfait déplacement + temps trajet pour .....					
Temps de déplacement et d'attente l'heure	125				
Frais de déplacement, réels, sauf voiture, par km	0,70				
<b>plaidoirie</b>					
Melun référé	400				
Melun, fond	300				
Versailles, Paris (référé/fond)	650/500				
Cergy-Pontoise, Montreuil (référé/fond)	750/600				
Châlons, Orléans, Dijon, Amiens (référé/fond)	1000/900				
Autres villes métropole sauf Corse	1000+frais				
<b>TOTAUX</b>					
TOTAL HONORAIRES HORS TAXE		0			0
TVA, 19,60%		0			0
TOTAL HONORAIRES TTC		0			0
ACOMPTE (sociétés, associations, professionnels)					
<b>mode de paiement PARTICULIERS</b>					
Paiement en 4 chèques de (si Σ > 1000 €)		0			
Paiement en 12 fois avec majoration 5%		0			
Paiement d'avance, avec remise 5%		0			
<b>EXECUTION : 1% des sommes mini : 20 € — Difficultés d'exécution, voir Tarif I</b>					
Date et signature					
signature recto/verso					

Client	
Adversaire	
Procédure	

**Tarif C** 2012-2013 REP c/ actes administratifs individuels (sauf actes liés aux contrats et contentieux professionnel ou disciplinaire), enjeu de 10000 à 50000 euros - contentieux électoral

Prestations	Tarif € HT	nb	Oblig.	nb	si besoin
<b>consultation, négociations et lettres</b>					
Consultation orale ou écrite, l'heure	300				
Négociations, réunions, réception, l'heure	200				
Lettres diverses, par point évoqué	50				
<b>introduction procédure, gestion dossier, mémoires</b>					
Prise en charge du dossier	400				
Adversaire supplémentaire au delà de deux	100				
Idem urbanisme ou environnement, marchés adversaires supplémentaire urb. marchés > 2	500				
Dossier volumineux (>50 p.), supp. par document	200				
Dossier volumineux (>50 p.), supp. par document	10				
Demande préalable – Recours administratif –requête sommaire (dossier remis < 15 jours avant date limite)	300				
Premier mémoire	1000				
Autres mémoires	500				
Procès commencé par le client, supplément	300				
Question prioritaire de constitutionnalité, mémoire					
Conseil constitutionnel, mémoires + audience					
<b>référé incidents</b>					
Supplément référé suspension ou provision	800				
Supplément référé conservatoire	400				
Deuxième mémoire référé	400				
<b>expertise, déplacements et divers (estimation, facturation temps passé)</b>					
Gestion dossier expertise 5€ /page forfaitisé à minimum de	200				
Assistance à expertise, rédaction dires, réunions	200				
Forfait 1/2 journée < 60 km, déplacement inclus	750				
Forfait journée < 80 km, déplacement inclus	1300				
Recherche renseignements & docs /secrétariat l'heure	125				
Forfait déplacement + temps trajet pour .....					
Temps de déplacement et d'attente l'heure	125				
Frais de déplacement, réels, sauf voiture, par km	0,70				
<b>plaidoirie</b>					
Melun référé	400				
Melun, fond	300				
Versailles, Paris (référé/fond)	650/500				
Cergy-Pontoise, Montreuil (référé/fond)	750/600				
Châlons, Orléans, Dijon, Amiens (référé/fond)	1000/900				
Autres villes métropole sauf Corse	1000+frais				
<b>TOTAUX</b>					
TOTAL HONORAIRES HORS TAXE		0			0
TVA, 19,60%		0			0
TOTAL HONORAIRES TTC		0			0
ACOMPTE (sociétés, associations, professionnels)					
<b>mode de paiement PARTICULIERS</b>					
Paiement en 4 chèques de (si Σ > 1000 €)		0			
Paiement en 12 fois avec majoration 5%		0			
Paiement d'avance, avec remise 5%		0			
<b>EXECUTION : 1% des sommes mini : 20 € — Difficultés d'exécution, voir Tarif I</b>					
Date et signature recto verso					

Client	
Adversaire	
Procédure	

**Tarif D** FORFAITS 2012-2013 REP (demande ou défense) c/ actes administratifs individuels autres que tarif B et C, actes réglementaires simples. Recours partiel contre un PLU. Contentieux professionnels et disciplinaires de la légalité. Plein contentieux 50000 à 100000€

Prestations	Tarif € HT	nb	Oblig.	nb	si besoin
<b>consultation, négociations et lettres</b>					
Consultation orale ou écrite, l'heure	300				
Négociations, réunions, réception, l'heure	200				
Lettres diverses, par point évoqué	50				
<b>introduction procédure, gestion dossier, mémoires</b>					
Prise en charge du dossier	550				
Adversaire supplémentaire au delà de deux	150				
Idem urbanisme ou environnement, marchés adversaires supplémentaire urb. marchés > 2	650				
300					
Demande préalable — Recours administratif —requête sommaire (dossier remis < 15 jours avant date limite)	450				
Premier mémoire	1300				
Autres mémoires	650				
Procès commencé par le client, supplément	450				
Question prioritaire de constitutionnalité, mémoire					
Conseil constitutionnel, mémoires + audience					
<b>référé incidents</b>					
Supplément référé suspension ou provision	1000				
Supplément référé conservatoire	500				
Deuxième mémoire référé	500				
<b>expertise, déplacements et divers (estimation, facturation temps passé)</b>					
Gestion dossier expertise 5€ /page forfaitisé à minimum de	300				
Assistance à expertise, rédaction dires, réunions	200				
Forfait 1/2 journée < 60 km, déplacement inclus	750				
Forfait journée < 80 km, déplacement inclus	1300				
Recherche renseignements & docs /secrétariat l'heure	125				
Forfait déplacement + temps trajet pour .....					
Temps de déplacement et d'attente l'heure	125				
Frais de déplacement, réels, sauf voiture, par km	0,70				
<b>plaidoirie</b>					
Melun référé	400				
Melun, fond	300				
Versailles, Paris (référé/fond)	650/500				
Cergy-Pontoise, Montreuil (référé/fond)	750/600				
Châlons, Orléans, Dijon, Amiens (référé/fond)	1000/900				
Autres villes métropole sauf Corse	1000+frais				
<b>TOTAUX</b>					
TOTAL HONORAIRES HORS TAXE		0			0
TVA, 19,60%		0			0
TOTAL HONORAIRES TTC		0			0
ACOMPTE (sociétés, associations, professionnels)					
<b>mode de paiement PARTICULIERS</b>					
Paiement en 4 chèques de (si Σ > 1000 €)		0			
Paiement en 12 fois avec majoration 5%		0			
Paiement d'avance, avec remise 5%		0			
<b>EXECUTION : 1% des sommes mini : 20 € — Difficultés d'exécution, voir Tarif I</b>					
Date et signature recto-verso					

Client

Adversaire

Procédure

**Tarif F** 2012-2013 INDICATIFS Litiges administratifs et fiscaux enjeu entre 250000 euros et 500 000 euros (au-delà devis spécifique ou supplément), REP, DUP, PLU, autorisations prof. etc.. importants

<b>Prestations</b>	<b>Tarif € HT</b>	<b>nb</b>	<b>Oblig.</b>	<b>nb</b>	<b>si besoin</b>
<b>consultation, négociations et lettres</b>					
Consultation orale ou écrite, rédaction lettres, l'heure	300				
Négociations, réunions, réception, l'heure	200				
<b>introduction procédure, gestion dossier, mémoires</b>					
Prise en charge du dossier	850				
Adversaire supplémentaire au delà de deux	250				
Supplément urbanisme ou environnement, marchés	250				
Demande préalable, Rec. administratif, requête som.	900				
Resp. sans faute, travaux publics, profs. réglementées	2300				
Resp. délictuelle, inst. classées, environnement	2600				
Recours contre contrats, référés (pré)contractuels ;	2900				
Resp. contractuelle, quasi-contractuelle ou décennale	3200				
Litiges fiscaux relevant du tribunal administratif	3500				
Supplément litiges complexes 1 à 5% enjeu					
Expropriation base	2400				
Biens expropriés supplémentaires ou enjeu élevé					
Second mémoire	50%				
Autres mémoires	30%				
Question prioritaire de constitutionnalité, mémoire					
Conseil constitutionnel, mémoires + audience					
<b>référés incidents</b>					
Supplément référé (suspension, provision etc.)	1200				
Deuxième mémoire référé	600				
<b>expertise, visite des lieux, déplacements et divers (estimation, facturation temps passé)</b>					
Gestion dossier expertise 5€/page mini 500 €	>500				
Assistance à expertise, rédaction dires, réunions	200				
Forfait 1/2 journée < 60 km, déplacement inclus	750				
Forfait journée < 80 km, déplacement inclus	1300				
Forfait déplacement + temps trajet pour .....					
Temps de déplacement et d'attente l'heure	125				
Frais de déplacement, réels, sauf voiture, par km	0,70				
<b>plaidoirie</b>					
Melun référé/fond	400/300				
Versailles, Paris (référé/fond)	650/500				
Cergy-Pontoise, Montreuil (référé/fond)	750/600				
Châlons, Orléans, Dijon, Amiens (référé/fond)	1000/900				
Autres villes métropole sauf Corse	1000+frais				
<b>TOTAUX</b>					
TOTAL HONORAIRES HORS TAXE		0			0
TVA, 19,60%		0			0
TOTAL HONORAIRES TTC		0			0
ACOMPTE (sociétés, associations, professionnels)					
<b>mode de paiement PARTICULIERS</b>					
Paiement en 4 chèques de (si Σ > 1000 €)		0			
Paiement en 12 fois avec majoration 5%		0			
Paiement d'avance, avec remise 5%		0			
<b>EXECUTION : 1% des sommes mini : 20 € — Difficultés d'exécution, voir Tarif I</b>					
Date et signature recto-verso					

Client	
Adversaire	
Procédure	

**Tarif G 2012-2013 FORFAITS Droit des étrangers**

Prestations	Tarif € HT	nb	Oblig.	nb	Si besoin
<b>consultation, négociations et lettres</b>					
Première consultation orale 1/2 heures	108,7				
lettre supplémentaire à rédiger	80				
Recherches par secrétariat	50				
Lettres diverses, par point évoqué	25				
<b>introduction procédure, gestion dossier, mémoires</b>					
Obligation de quitter le territoire sans plaidoirie	750				
Obligation de quitter le territoire plaidoirie Melun	1000				
Reconduite à la frontière plaidoirie Melun sans assistance en cas de rétention	1000				
Comm. De séjour étrangers et plaidoirie Melun, forfait	300				
Assistance rétention administrative, Melun seulement	400				
refus certificat naturalisation (huissier inclus)	1100				
Refus de titre de séjour sans OQTF	750				
Refus, ajournement naturalisation, sans plaid.	1100				
<b>supplément intervention tiers</b>					
Question prioritaire de constitutionnalité, mémoire					
Conseil constitutionnel, mémoires + audience					
<b>plaidoirie</b>					
Supplément plaidoirie quand non incluse Melun	150				
idem Versailles, Paris	250				
idem Cergy-Pontoise, Montreuil	350				
autres villes					
<b>TOTAUX</b>					
TOTAL HONORAIRES HORS TAXE		0			0
TVA, 19,60%		0			0
TOTAL HONORAIRES TTC		0			0
ACOMPTE (sociétés, associations, professionnels)					
<b>mode de paiement PARTICULIERS</b>					
Paiement en 4 chèques de (si $\Sigma > 1000$ €)		0			
Paiement en 12 fois avec majoration 5%		0			
Paiement d'avance, avec remise 5%		0			
<b>EXECUTION : 1% des sommes mini : 20 € — Difficultés d'exécution, voir Tarif I</b>					
Date et signature					
signature recto/verso					

Client					
Adversaire					
Procédure					
<b>Tarif H 2012-2013 INDICATIFS Contentieux administratif répressif (sauf permis conduire)</b>					
<b>Prestations</b>	<b>Tarif € HT</b>	<b>nb</b>	<b>Oblig.</b>	<b>nb</b>	<b>si besoin</b>
consultation, négociations et lettres					
Consultation orale ou écrite, rédaction lettres, l'heure	300				
Négociations, réunions, réception, l'heure	200				
introduction procédure, gestion dossier, mémoires					
Prise en charge du dossier	700				
Adversaire supplémentaire	200				
Dossier volumineux (>50 p.), supp. par document	10				
Demande préalable, recours administratif ou requête sommaire (si abandon, prix premier mémoire)	600				
Mémoire n° 1 : grande voirie, amendes adm.-inistratives, professionnels libéraux, déconventionnement SS débits de boissons	2000				
Mémoire 1 : autres secteurs notamment transports, Installations classées	2800				
Supplément dossiers importants et complexes, jusqu'à 5% enjeu (amende, somme consignée, 1 an de CA)					
Autres mémoires	50%				
Procès commencé par le client, supplément	500				
Question prioritaire de constitutionnalité, mémoire Conseil constitutionnel, mémoires + audience					
référé incidents					
Supplément référé suspension ou provision	1500				
Supplément référé conservatoire	750				
Deuxième mémoire référé	750				
expertise, visite des lieux, déplacements et divers (estimation, facturation temps passé)					
Gestion dossier expertise 5€/page mini 500 €	>500				
Assistance à expertise, rédaction dires, réunions	200				
Forfait 1/2 journée < 60 km, déplacement inclus	750				
Forfait déplacement + temps trajet pour .....					
Temps de déplacement et d'attente l'heure	125				
Frais de déplacement, réels, sauf voiture, par km	0,70				
plaidoirie et commissions administratives					
Assistance commissions administratives, l'heure	300				
Melun référé/fond	400/300				
Versailles, Paris (référé/fond)	650/500				
Cergy-Pontoise, Montreuil (référé/fond)	750/600				
Châlons, Orléans, Dijon, Amiens (référé/fond)	1000/900				
Autres villes métropole sauf Corse	1000+frais				
<b>TOTAUX</b>					
TOTAL HONORAIRES HORS TAXE		0			0
TVA, 19,60%		0			0
TOTAL HONORAIRES TTC		0			0
ACOMPTE (sociétés, associations, professionnels)					
mode de paiement PARTICULIERS					
Paiement en 4 chèques de (si Σ > 1000 €)		0			
Paiement en 12 fois avec majoration 5%		0			
Paiement d'avance, avec remise 5%		0			
<b>EXECUTION : 1% des sommes mini : 20 € — Difficultés d'exécution, voir Tarif I</b>					
Date et signature					
signature recto/verso					

Client					
Adversaire					
Procédure					
<b>Tarif I 2012-2013 FORFAITS contentieux de l'exécution des jugements administratifs // CEDH</b>					
<b>Prestations</b>	<b>Tarif € HT</b>	<b>nb</b>	<b>Oblig.</b>	<b>nb</b>	<b>si besoin</b>
consultation, négociations et lettres					
Consultation orale ou écrite, rédaction lettres, l'heure	300				
Négociations, réunions, réception, l'heure	200				
Lettres diverses, par point évoqué	50				
contentieux principal traité par le cabinet					
Démarches amiables courrier, téléphone, négociation, l'heure -phase amiable saisine TA	400				
Premier mémoire contentieux	700				
Second mémoire éventuel	350				
contentieux principal non traité par le cabinet					
Gestion et étude dossier, matières tarifs A, B, C, G	300				
Démarches amiables, l'heure	300				
Premier mémoire	700				
second mémoire éventuel	350				
Gestion dossier et étude dossier autres matières	700				
Démarches amiables, l'heure	350				
Premier mémoire	1000				
second mémoire éventuel	500				
Honoraires de résultat, par défaut et --> 10 000 €	5%				
idem de 10 000 € à 50 000 €	4%				
idem de 50 000 € à 100 000 €	2%				
idem au delà de 100 000 €	1%				
question prioritaire de constitutionnalité					
Question prioritaire de constitutionnalité, mémoire					
Conseil constitutionnel, mémoires + audience					
demande préalable lenteur de la justice					
Réclamation	450				
Si réponse positive, pourcentage de la somme proposée par l'Etat	10%				
<b>attention : le contentieux éventuel suppose un avocat au conseil d'Etat et ne pourra pas être assuré par le Cabinet</b>					
plaidoirie					
Melun référé/fond	400/300				
Versailles, Paris (référé/fond)	650/500				
Cergy-Pontoise, Montreuil (référé/fond)	750/600				
Châlons, Orléans, Dijon, Amiens (référé/fond)	1000/900				
Autres villes métropole sauf Corse	1000+frais				
<b>TOTAUX</b>					
TOTAL HONORAIRES HORS TAXE		0			0
TVA, 19,60%		0			0
TOTAL HONORAIRES TTC		0			0
ACOMPTE (sociétés, associations, professionnels)					
mode de paiement PARTICULIERS					
Paiement en 4 chèques de (si $\Sigma > 1000$ €)		0			
Paiement en 12 fois avec majoration 5%		0			
Paiement d'avance, avec remise 5%		0			
<b>EXECUTION : 1% des sommes mini : 20 € — Difficultés d'exécution, voir Tarif I</b>					
Date et signature					
signature recto/verso					

Client

Adversaire

Procédure

**Tarif J** 2012-2013 Litiges, consultations, rédaction d'actes : enjeux supérieur à 500 000 € ou comportant matières spéciales (droit européen, international, étranger, constitutionnel)

Prestations	Tarif € HT	nb	Oblig.	nb	si besoin
<b>consultation, négociations et lettres</b>					
Consultation orale ou écrite l'heure	400				
Rédactions actes, supplément honoraires selon valeurs des actes	0,5%				
Rédactions actes, honoraires selon valeurs des actes	1%				
Négociations, réunions, réception, l'heure	250				
<b>introduction procédure, gestion dossier, mémoires</b>					
Prise en charge du dossier	1000				
Adversaire supplémentaire au delà de deux	500				
Supplément urbanisme ou environnement, marchés	500				
Demande préalable, Rec. administratif, requête som.	1000				
Base horaire pour rédaction mémoires	400				
minimum de facturation premier mémoire	3000				
minimum de facturation deuxièmes mémoires	1500				
minimum de facturation autres mémoires	750				
Question prioritaire de constitutionnalité, mémoire					
Conseil constitutionnel, mémoires + audience					
<b>référé incidents</b>					
Supplément référé suspension ou provision	1500				
Supplément référé conservatoire	750				
Deuxième mémoire référé	750				
<b>expertise, visite des lieux, déplacements et divers (estimation, facturation temps passé)</b>					
Gestion dossier expertise 5€/page mini 500 €	>500				
Assistance à expertise, rédaction dires, réunions	200				
Forfait 1/2 journée < 60 km, déplacement inclus	750				
Forfait journée < 80 km, déplacement inclus	1300				
Forfait déplacement + temps trajet pour .....					
Temps de déplacement et d'attente l'heure	125				
Frais de déplacement, réels, sauf voiture, par km	0,70				
<b>plaidoirie</b>					
Melun référé/fond	400/300				
Versailles, Paris (référé/fond)	650/500				
Cergy-Pontoise, Montreuil (référé/fond)	750/600				
Châlons, Orléans, Dijon, Amiens (référé/fond)	1000/900				
Autres villes métropole sauf Corse	1000+frais				
<b>TOTAUX</b>					
TOTAL HONORAIRES HORS TAXE		0			0
TVA, 19,60%		0			0
TOTAL HONORAIRES TTC		0			0
ACOMPTE (sociétés, associations, professionnels)					
<b>mode de paiement PARTICULIERS</b>					
Paiement en 4 chèques de (si $\Sigma > 1000$ €)		0			
Paiement en 12 fois avec majoration 5%		0			
Paiement d'avance, avec remise 5%		0			
<b>EXECUTION : 1% des sommes mini : 20 € — Difficultés d'exécution, voir Tarif I</b>					
Date et signature					
signature recto/verso					

Client	
Adversaire	
Procédure	

**Tarif K 2012-2013 ESTIMATIFS** Négociations et transactions

Prestations	Tarif € HT	nb	Oblig.	nb	Si besoin
<b>consultation, négociations et lettres</b>					
Prise en charge du dossier	300				
Recherche de renseignements par secrétariat	125				
Consultation préliminaire orale ou écritel'heure	300				
Négociations et réunions, rédaction dires l'heure	200				
Rédactions de lettres juridiques l'heure	300				
Forfait déplacement + temps trajet pour .....					
Temps de déplacement et d'attente l'heure	125				
Frais de déplacement, réels, sauf voiture, par km	0,70				
Forfait 1/2 journée < 60 km, déplacement inclus	700				
<b>RÉDACTION TRANSACTIONS</b>					
Rédaction transaction simple, l'heure	300				
Minimum de facturation	300				
Rédaction transaction complexe ou enjeu > 500 000 € l'heure	400				
Minimum de facturation	1000				
<b>Honoraires de résultat</b>					
Montant estimatif du litige					
Honoraires de résultat, par défaut et --> 10 000 €	5%				
idem de 10 000 € à 50 000 €	4%				
idem de 50 000 € à 100 000 €	2%				
idem au delà de 100 000 €	1%				
<b>TOTAUX (hors honoraires de résultat)</b>					
TOTAL HONORAIRES HORS TAXE		0			0
TVA, 19,60%		0			0
TOTAL HONORAIRES TTC		0			0
ACOMPTE OBLIGATOIRE					
<b>mode de paiement PARTICULIERS</b>					
Paiement en 4 chèques de (si $\Sigma > 1000$ €)		0			
Paiement en 12 fois avec majoration 5%		0			
Paiement d'avance, avec remise 5%		0			
<b>EXECUTION : 1% des sommes mini : 20 € — Difficultés d'exécution, voir Tarif I</b>					
Date et signature					
signature recto/verso					

Client

Adversaire

Procédure

**Tarif L** 2012-2013 Tarifs horaires FORMATION

<b>Prestations</b>	<b>Tarif € HT</b>	<b>nb</b>	<b>Oblig.</b>	<b>nb</b>	<b>Si besoin</b>
<b>temps de stage</b>					
Droit administratif social, formation des travailleurs sociaux l'heure (Hélène LIPIETZ)	350				
Droit des étrangers, l'heure (H. Lipietz)	300				
Droit administratif général, l'heure	300				
Droit des marchés publics (exécution) (Rémi ROUQUETTE)	400				
Procédure contentieuse administrative (Rémi ROUQUETTE)	400				
<b>préparation du stage et prestations annexes</b>					
Préparation documents pédagogiques, sans cession du droit de reproduction	300				
Préparation pour stage sur mesure, 50% du temps du stage, minimum 4 heures	300				
Formation-consultation avec remise d'une note ou d'un document, l'heure	350				
Cession du droit de reproduction, par page	20				
Reproduction documents, papier la page minimum de facturation	100				
Reproduction documents, le Cédérom minimum de facturation	100				
Autres frais (frais réels) estimation					
<b>déplacements et divers</b>					
Forfait déplacement + temps trajet pour .....					
Temps de déplacement et d'attente l'heure	125				
Frais de déplacement, réels, sauf voiture, par km	0,70				
Nuitée	60				
repas	25				
<b>TOTAUX (hors honoraires de résultat)</b>					
TOTAL HONORAIRES HORS TAXE		0			0
TVA, 19,60%		0			0
TOTAL HONORAIRES TTC		0			0
ACOMPTE					
<b>mode de paiement associations</b>					
Paiement en 4 mensualités de (si $\Sigma > 2000$ €)		0			
Paiement d'avance, avec remise 5%		0			
<b>EXECUTION : 1% des sommes mini : 20 € — Difficultés d'exécution, voir Tarif I</b>					
Date et signature					
signature recto/verso					

# EXEMPLES DE DEVIS

Les exemples de devis ci-dessous n'ont aucune valeur contractuelle

<b>Exemples de devis, sans référé</b>						
(sous réserve des suppléments pour dossiers urbanisme ou marchés publics)						
	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif H	Tarif I
Gestion dossier	250	400	550	700	700	700
Demande préalable (si requis)	150	300	450	600	600	/
Premier mémoire	700	1000	1300	2000	2800	1000
Second mémoire (si nécessaire)	350	500	650	1000	1400	500
Plaidoirie Melun (si utile)	300	300	300	300	300	300
Total HT maximum	1750	2500	3250	4600	5800	2500
Total HT minimum	950	1400	1850	2700	3500	1700
Total maximum TTC	2093,00	2990,00	3887,00	5501,6	6936,8	2990,00
Total minimum TTC	1136,20	1596,00	2212,60	3229,20	4186,00	2033,20

<b>Devis référé (en sus du fond le plus souvent)</b>						
	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif H	Tarif
Supplément référé	500	800	1000	1000	1500	Sans objet
Mémoire référé 2 (ni requis)	300	400	500	500	750	
Plaidoirie référé Melun	400	400	400	400	400	
Total HT maximal	1200	1600	1900	1900	2650	
Total TTC	1435,20	1913,60	2272,40	2272,40	3169,40	